

Cheminement d'un projet acéricole



Fiche descriptive du potentiel acéricole

Dépôt d'une demande d'utilisation du territoire (responsabilité du demandeur)

- Contacter M. Philippe Gaudet à la MRC de Matawinie
 - Fournir une attestation de conformité à la réglementation municipale;
 - Remplir le formulaire de demande d'utilisation du territoire;
 - Payer les frais d'ouverture de dossier
- Déposer une demande de contingent aux Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ)
 - Fournir un plan d'érablière conforme aux normes des PPAQ à la MRC;
- Fournir tous autres documents nécessaires à l'émission du permis.

Étapes d'analyse et critères d'admissibilité (responsabilité de la MRC de Matawinie)

- Analyse des documents en fonction de la réglementation et du résultat de la consultation.
- Attestation de réservation du lot visé par le Conseil de la MRC de Matawinie.
- La MRC consultera les ministères et organismes concernés. Leurs commentaires et conditions figureront au permis, le cas échéant.
- Le permis sera délivré sous réserve de l'obtention du contingent et des documents complémentaires si nécessaires.

Responsabilités, droits et obligations du détenteur de permis

La période de validité du permis délivré pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles prend fin le 31 décembre de la cinquième année de sa délivrance. Le titulaire d'un permis a droit au renouvellement de son permis s'il remplit les conditions suivantes:

- Respecter les lois et règlements en vigueur, notamment la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État, le Règlement sur les permis d'intervention, le Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement et la réglementation municipale.
- Acquitter annuellement les droits exigibles liés à son permis ([Bureau de mise en marché des bois - A-18.1 r 8.1 Règlement sur les permis d'intervention](#)) ainsi que les frais de services administratifs liés à l'analyse de sa demande de renouvellement;
- Respecter les conditions indiquées à son permis, celles déterminées par règlement du ministre et les normes applicables à ses activités d'aménagement forestier;
- Soumettre annuellement le rapport de ses activités (récolte de sève et de bois);
- Exploiter en moyenne 50 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière au cours de la période de validité de son permis.

En vertu de la réglementation, la MRC de Matawinie peut assortir le permis renouvelé de toute condition qu'elle estime utile. Elle peut également refuser de renouveler le permis au profit d'un usage d'utilité publique. La MRC de Matawinie peut suspendre ou résilier un permis si le titulaire n'a pas cultivé et exploité l'érablière depuis au moins trois années consécutives. La MRC peut, à la demande du titulaire d'un permis, augmenter la superficie du territoire sur lequel porte ce permis, si ce titulaire remplit les conditions suivantes:

- il exploite 90 % ou plus de la capacité d'entailage de l'érablière depuis au moins deux ans;
- il a exécuté les travaux de construction des chemins et bâtiments qu'il a décrits et localisés dans sa demande de permis.

Le titulaire d'un permis doit exploiter 90 % ou plus de la capacité d'entailage de la partie de l'érablière ajoutée au territoire sur lequel porte son permis dans les trois années suivant cet ajout.

Municipalité régionale de comté de Matawinie, 3184, 1^{re} avenue, Rawdon (Qc) J0K 1S0

Pour obtenir le formulaire de demande d'utilisation du territoire public et les données brutes issues des inventaires, communiquez avec M. Philippe Gaudet, au 450-834-5441 poste 7009 ou pgaudet@matawinie.org.

Nom de projet : NDM_J

Municipalité : Notre-Dame-de-la-Merci

Voie publique la plus près : montée de la Réserve

Numéro de lot(s) : 6 043 145, 6 043 251

Vocation MRC¹ : paysage acéricole

Lot enclavé² : non

Description générale

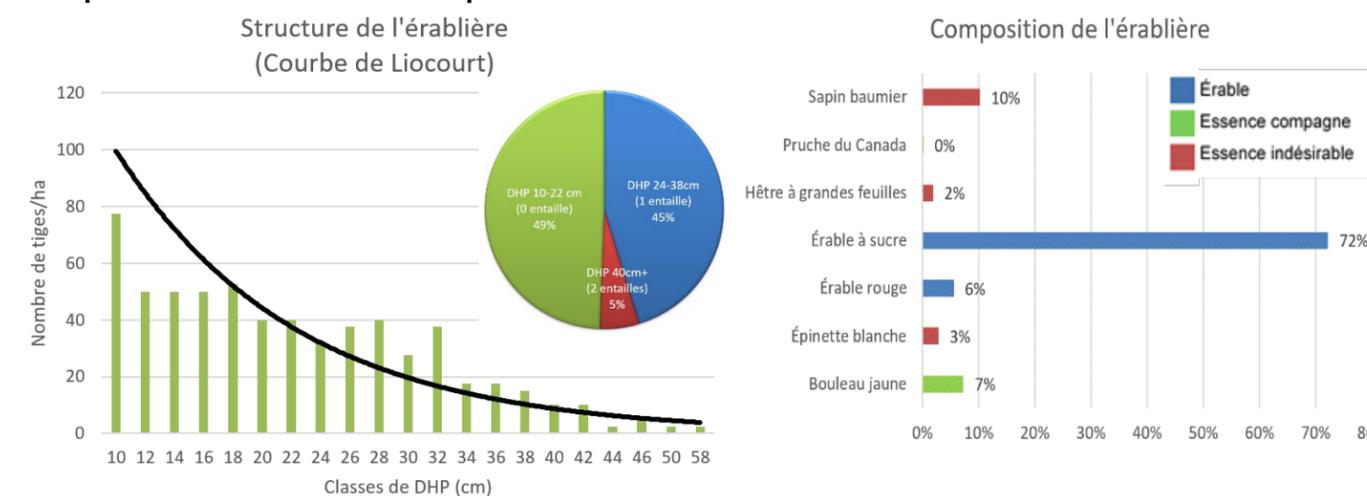
La superficie échantillonnée³ s'étend sur des altitudes variant de 400m à 500m. Posée sur la moitié d'une montagne, les versants vont du nord-ouest vers le sud-est. Le relief est plutôt régulier. Deux petites contre-pentes s'observent dans la portion sud-est. Il y a présence de quelques pentes fortes localisées, en particulier dans le peuplement NDM_J_P4. Le seul ruisseau permanent répertorié dans la superficie échantillonnée se trouve au sud du chemin de la Réserve. Un petit milieu humide se trouve tout juste au nord du chemin de la Réserve. Ces milieux peuvent interférer sur la localisation d'éventuelles infrastructures, conformément à la réglementation applicable. Des accès motorisés sont existants à partir du chemin de la Réserve et confirment un accès possible vers le sommet.

D'après nos données, la superficie acéricole retenue³ serait formée de deux sections exploitables. Les deux points les plus bas permettant de collecter un maximum de sève par gravité se trouvent respectivement à 70m et 940m du chemin de la Réserve. D'anciennes coupes totales et partielles parsèment la superficie échantillonnée et causent par endroits une régénération davantage associée à la pleine lumière.

La superficie acéricole retenue présente un léger déséquilibre des **classes de diamètre** des tiges d'érable. Les tiges de relève (10-22cm) représentent plus du tiers des érables (49%) et il n'y a aucune grosse tige (60cm+). La courbe de Liocourt, indique une **structure** inéquienne⁴. La **composition forestière**, avec 78 % d'érables, seulement 7 % d'essences compagnes et 15 % d'essences indésirables, gagnerait à être améliorée. Le hêtre à grandes feuilles représente 2 % de la surface terrière. Le niveau de détérioration de la **régénération** varie selon les peuplements ; il y a un problème important au niveau de la régénération en érable⁵ dans trois peuplements.

RESULTATS DE LA SUPERFICIE ACERICOLE RETENUE ³	
Superficie (hectare)	20,49
Surface terrière moyenne par hectare (m ²)	28,02
Surface terrière moyenne d'érable par hectare (m ²)	21,78
Pourcentage de la ST en érable (%)	79%
Nombre de tiges commerciales par hectare (DHP 10cm et +)	625
Nombre de tiges commerciales d'érable par hectare (DHP 10cm et +)	425
Moyenne d'entailles par hectare	237
Capacité d'entailage immédiate théorique	4 856
Potentiel acéricole	BON

Composition et structure de la superficie retenue



¹ Pour plus d'informations, consulter le Plan d'aménagement intégré du territoire public intramunicipal au <https://mrcmatawinie.org/terres-publiques-intramunicipales>

² Un lot est enclavé lorsqu'il n'a aucune issue sur la voie publique ou lorsque l'issue est insuffisante, difficile ou impraticable (article 997 C.c.Q.).

³ La superficie échantillonnée correspond à l'ensemble des peuplements inventoriés. La superficie acéricole retenue correspond à la superficie totale de la ou des section(s) rencontrant actuellement les seuils minimaux pour l'émission d'un permis d'exploitation acéricole sur les terres du domaine de l'État. Pour ce projet, il s'agit des peuplements ENT_1_P1, ENT_1_P4 et d'une partie de ENT_1_P5. Ne tient pas compte des possibles contraintes opérationnelles ou techniques.

⁴ Déf. : Se dit d'un peuplement ou d'une forêt dont les arbres appartiennent à plus d'une classe d'âge. Généralement les arbres appartiennent à au moins trois classes d'âge. [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](#)

⁵ L'évaluation de la qualité de la régénération en érable est basée sur le guide L'État de santé des érabières - démarche diagnostique, Centre ACER, 2012, 61 p.

Résultats de la superficie échantillonnée

Plan de sondage

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	PLACETTES-ECHANTILLONS		MICRO-PLACETTES
		NB	NO	NB
NDM_J_P1	3,94	2	000, 015	4
NDM_J_P2	7,68	3	001,002, 004	6
NDM_J_P3	13,66	6	005, 006, 007, 009, 010, 012	12
NDM_J_P4	2,42	2	008, 011	5
NDM_J_P5	3,4	1	003	2
NDM_J_P6	4,45	1	014	4
NDM_J_P7	0,72	1	013	1
Totaux	36,27	16		34

Résultats par peuplement

NO PEUPL	SURFACE TERRIERE/HA		PROP. DE LA ST/HA (%)		NB TIGES ER/HA	DHP MOY. ÉRABLE	NB POTENTIEL D'ENTAILLES/HA (MOYENNE)	NB POTENTIEL D'ENTAILLES (TOTAL)	POTENTIEL ACERICOLE
	TOTALE	ÉRABLE	ÉRABLE	HEG					
NDM_J_P1	31,30	20,98	67%	0%	463	22,3	225	886	BON
NDM_J_P2	27,52	11,88	43%	7%	200	25,6	117	896	FAIBLE
NDM_J_P3	27,49	22,52	82%	3%	417	24,7	267	3642	TRES BON
NDM_J_P4	21,37	16,53	77%	17%	450	20,6	138	332	FAIBLE
NDM_J_P5	44,64	21,20	47%	0%	475	21,6	275	935	TRES BON
NDM_J_P6	12,10	6,17	51%	0%	300	15,7	0	0	FAIBLE
NDM_J_P7	32,56	0,68	2%	0%	75	10,7	0	0	FAIBLE

État de la régénération (gaules⁶ seulement)

NO PEUPL	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION ER	COEFFICIENT DE DISTRIBUTION HEG	COEFFICIENT DE POSITION DOMINANTE ER ⁷	STATUT REGENERATION D'ÉRABLE ⁵
NDM_J_P1	75%	25%	75%	Menace au maintien
NDM_J_P2	83%	67%	50%	Menace au maintien
NDM_J_P3	36%	73%	36%	Problème important
NDM_J_P4	20%	80%	20%	Problème important
NDM_J_P5	50%	50%	50%	Problème important
NDM_J_P6	100%	0%	100%	Menace au maintien
NDM_J_P7	100%	0%	100%	Pas de problème

Hypothèse d'évolution du potentiel acéricole⁸

NO PEUPEMENT	SUPERFICIE (HA)	10 ANS		20 ANS		30 ANS	
		Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles	Entaille potentiel/HA	Entailles
NDM_J_P1	3,94	263	1 036	300	1 182	388	1 528
NDM_J_P2	7,68	125	960	133	1 021	150	1 152
NDM_J_P3	13,66	288	3 934	317	4 330	379	5 177
NDM_J_P4	2,42	188	454	263	636	363	878
NDM_J_P5	3,4	275	935	325	1 105	350	1 190
NDM_J_P6	4,45	50	222	50	222	175	778
NDM_J_P7	0,72	0	0	0	0	0	0
Totaux	36,27	7 541 ent.		8 496 ent.		10 703 ent.	

⁶ Déf. : Arbre immature plus grand qu'un semis, mais plus petit qu'une perche, dont la tige est encore relativement flexible (DHP 1,1 à 9,0 cm). [Glossaire forestier \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/glossaire-forestier)

⁷ L'érable est considéré en position dominante si la plus haute gaule située dans la micro-placette est un érable à sucre ou un érable rouge.

⁸ Basé sur le nombre de tiges d'érable/ha de calibre 16, 18, 20 et 22cm présentes dans la superficie échantillonnée et sur un accroissement diamétral annuel moyen de 2,49mm (Centre ACER, 2008). Le calcul exclut les tiges qui passeraient d'une à deux entailles par tige (DHP 40cm+) et ne tient pas compte de la mortalité et des autres facteurs qui influencent la productivité d'une érabièrre.

